

## EN-NECAD

## Justificatif énergétique Installation de production de chaleur

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE <b>NEUCHÂTEL</b>	de chaleur
Demande concernant :   — Prolongation du délai d'assainissement d  — Dérogation au remplacement d'une instal	l'une installation de chauffage (art. 8 OPair¹) llation de chauffage (art. 37a RELCEn²)
1. Auteur de la demande	
Requérant (propriétaire/maître de l'ouvrage) :	Auteur du projet : idem requérant autre :
Nom:	Nom/raison sociale :
Rue, nº :	Rue, nº:
NPA Localité :	NPA Localité :
N° de tél. :	N° de tél. :
Courriel:	Courriel:
2. Emplacement du bâtiment	
Commune :	NPA: N° EGID:
Rue, nº / lieu dit :	N° art. cadastral :
3. Objet de la demande  Prolongation du délai d'assainissement de l'installation de chauffage (OPair)  Conserver la chaudière existante dans l'attente de raccorder le bâtiment au chauffage à distance (CAD) mentionné au pt 4  N° de l'installation : (voir le macaron collé sur la chaudière)  Instruction d'envoi	Dérogation au remplacement de l'installation de chauffage (RELCEn)  Remplacement de la chaudière existante par une chaudière provisoire à énergie fossile dans l'attente de raccorder le bâtiment au CAD mentionné au pt 4  Remplacement de la chaudière existante en se raccordant au CAD mentionné au pt 4  Instruction d'envoi
Le justificatif EN-NECAD est à envoyer au Service de l'énergie et de l'environnement, section bruit, air, chauffages, industries, rue du Tombet 24 à 2034 Peseux.	Le justificatif EN-NECAD est annexé à la demande de remplacement de la production de chaleur faite par l'intermédiaire de l'outil de Gestion des autorisations pour les installations de production d'énergie (GAPE), disponible sur l Guichet Unique, rubrique « Territoire ».
4. Chauffage à distance (CAD)	
Nom du fournisseur de chaleur :	Nom du CAD :
N° du plan de zone validé par le SENE sur lequel se trouve le	e bâtiment :
Date à laquelle : ☐ les besoins thermiques du bâtiment seront couverts pa☐ la part d'énergie renouvelable du CAD répondra aux di	
5. Notes	

<sup>1</sup>Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), du 16 décembre 1985

<sup>2</sup>Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), du 17 mars 2021

## 6. Engagement

Les soussignés attestent par leur signature qu'un accord est conclu entre le requérant et le fournisseur de chaleur pour que le bâtiment concerné par la présente demande soit, à la date susmentionnée, raccordé au CAD précité.

Lieu et date :	Lieu et date :
Signature du requérant :	Signature du fournisseur de chaleur :